



ARRETE MUNICIPAL
Délégation de fonctions et de signature
à Monsieur Yann FRACHISSE,
Conseiller délégué au Maire

Le maire de Lentilly,
Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux,
Vu l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, sauf disposition contraire dans la délibération, à subdéléguer sa signature dans les matières déléguées par le Conseil municipal,
Vu la délibération en date du 1^{er} avril 2026 portant délégation de compétences au Maire,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026,
Considérant que monsieur Yann FRACHISSE exerce les fonctions de Conseiller délégué au Maire de la commune de Lentilly et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui déléguer une partie de mes fonctions et de lui donner délégation de signature permanente dans les domaines ci-dessous détaillés.

ARRETE

Article 1 : Attributions accordées au titre de la délégation de fonctions.

Domaine du Développement Durable

- ✓ Suivre les actions de développement durable en lien avec l'ensemble des délégations transverses et des engagements pris par la collectivité dans ce domaine,
- ✓ Veiller à la performance durable de la rénovation des bâtiments
- ✓ Veiller à une exploitation des bâtiments plus responsable : limitation des consommations et des énergétiques (isolation, solutions renouvelables, etc.)

Autres domaines

- ✓ Gestion des déchets et contribuer à l'amélioration de la gestion des déchets en lien avec la Communauté de Communes
- ✓ Participer en tant que titulaire au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (SIEVA)

En outre, en cas d'empêchement du Maire, monsieur Yann FRACHISSE représentera la commune de Lentilly dans les instances ou organismes opérants dans le domaine de la délégation de fonctions.

Article 2 : Délégation de signature

Monsieur Yann FRACHISSE reçoit également délégation de signature de monsieur le Maire dans ses domaines de compétences.

Article 3 : Mise en œuvre de la délégation.

Les délégations consenties prennent effet à compter de leur notification à monsieur Yann FRACHISSE.

Les délégations faisant l'objet du présent arrêté s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sous la réserve de son pouvoir réglementaire.

Article 4 : Modalités d'application.

Tous documents signés par monsieur Yann FRACHISSE dans les domaines de délégations de fonctions et de signature accordés porteront la mention :

« Le Conseiller délégué, Yann FRACHISSE »

Le directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ Transmis à monsieur le Préfet de l'arrondissement de Lyon
- ✓ Transmis à Monsieur le Trésorier de la commune de Lentilly
- ✓ Affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune
- ✓ Notifié à l'intéressé

Fait à Lentilly, le 04/05/26

Le Maire,
Eric POLNY

Notifié à l'intéressé
Le 4/05/2026

